

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 7 octobre 2021**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2021112**

Présents : 26

Votants : 33

**Objet : Tarifs « marché de Noël »**

Le 7 octobre 2021 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Benoît PANOT – Barbara FAUSSET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Olivier BOUTON – Eric POUBANNE – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Karina STUDER a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Gérard DIAZ, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien COMBELLES

Le Conseil municipal entend l'exposé de Philippe CELESTIN :

La Ville de Dourdan souhaitant proposer chaque année un marché de Noël pour ses riverains et voisins, propose d'appliquer des tarifs dourdanais et extérieurs, pour la participation des commerçants. Une première édition avait été mise en place, le samedi 19 décembre 2020, en ne demandant aucune participation financière aux exposants afin de tester l'engouement de la population envers cette nouvelle manifestation communale et de participer à la création d'une manifestation oeuvrant positivement à la sortie de crise sanitaire. Le marché de Noël ayant remporté un franc succès, malgré les conditions sanitaires, aussi bien au niveau du public que des commerçants, la Commune désire l'inscrire parmi ses festivités annuelles de manière récurrente.

Il est donc proposé de mettre en place des modalités d'inscription (constitution d'un dossier avec pièces justificatives : KBIS/attestation d'assurance/carte de commerçant ambulant) et des tarifs prenant en compte le prêt de matériel aux exposants avec différentes options. Un chèque de caution de 150€ sera demandé à chaque exposant s'engageant à laisser propre l'emplacement et à ne pas dégrader le matériel mis à disposition. Le chèque sera rendu une fois la vérification de l'emplacement et encaissé si une dégradation a été constatée.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2121-1 et L2122-1,

**Vu** l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 23 septembre 2021,

**Considérant** que la Commune gère l'organisation du marché de Noël en régie,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'appliquer des tarifs pour l'installation des exposants lors du marché de Noël,

**Considérant** qu'il convient d'appliquer la gratuité pour les associations dourdanaises exposantes.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de prendre en compte les éléments de l'amendement déposé par le groupe « Ensemble Dourdan Avance » en portant sur la délibération la mention de la gratuité pour les associations dourdanaises exposantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs du marché de Noël de Dourdan comme suit :

Tarification des exposants de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)					
Prestations	Précisions	Tarif journée	Option électricité	Option éclairage	Tarif total avec les 2 options
Emplacement avec un barnum individuel avec 3 côtés	Barnum de 4/4 (16m <sup>2</sup> ) lesté	70€	5€	5€	80€
Emplacement remorque	Remorque à la charge de l'exposant	30€	5€	5€	40€
Emplacement libre	Barnum ou parapluie à la charge de l'exposant	30€	5€	5€	40€
Tarification des exposants extérieurs à la CCDH					
Location d'un barnum individuel avec 3 côtés	Barnum de 4/4 (16m <sup>2</sup> ) lesté	100€	5€	5€	110€
Emplacement remorque	Remorque à la charge de l'exposant	50€	5€	5€	60€
Emplacement libre	Barnum ou parapluie à la charge de l'exposant	50€	5€	5€	60€

- d'accorder la gratuité aux associations dourdannaises exposantes.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le: 15 OCT. 2021
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Paolo DE CARVALHO

